



Cher Membre,

Votre union souhaite vous aider à vous conformer à l'obligation de l'AR2009 concernant le Manuel de Qualité. Pour rappel, ce dernier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'APB a mis au point un outil en ligne performant pour réaliser ce manuel.



L'UPHOC a décidé de se servir de cet outil pour vous aider à réaliser votre Manuel de Qualité *.

Comment pouvons-nous vous aider ? Différentes possibilités :

1. FICHES ET DOCUMENTS EXPLICATIFS SUR LE SITE WWW.UPHOC.COM

Une rubrique spéciale « Manuel de Qualité » a été créée sur le site (VOIR RUBRIQUE MEMBRES UPHOC).

Vous pourrez y trouver des documents explicatifs et utiles pour utiliser facilement MyQA.

2. REALISATION DE VOTRE MANUEL DE QUALITE PAR L'UPHOC

Votre union, sur base des documents disponibles sur le site MyQA*, réalise à votre place le Manuel de Qualité.

Service payant réalisé par le personnel de l'union. Prix forfaitaire de 100€ HTVA.

3. AIDE A DOMICILE

Si vous le souhaitez, notre pharmacien coordinateur peut se rendre en journée (sur rendez-vous) à votre officine pour vous expliquer comment utiliser l'outil APB « MyQA »*.

Service payant. Facturé 50€/heure (HTVA) + frais de déplacement

*(*Uniquement pour les pharmaciens membres APB avec un accès valable aux outils proposés par le site MyAPB)*

Pour tout renseignement à ce sujet, contactez :

Jean-Pol Cirriez

Phcien Coordinateur de l'UPHOC

Tél : 065.61.19.45

GSM : 0498.538.979

E-mail : jp.cirriez@uphoc.be